

House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners have learnt that a Petition has been presented to the House, praying for the renewal of the Charter of the Bank of Montreal. That in case of the Legislature agreeing to the renewal of the Charter of the Montreal Bank, care should be taken to protect the interest of the public by restricting the said Bank from dealing in Bills of Exchange, and from issuing Bills for small Sums. Wherefore the Petitioners hope that the House will take the matter into its serious consideration.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Stockholders of the Bank of Montreal.

Petition of S. H. Wilcocke for relief in the publication of his History of the 2d Session of the 15th Provincial Parliament of Lower-Canada;

Mr. Blanchet read in his place a Petition of Samuel Hull Wilcocke, whose name is thereunto subscribed.

After which, Mr. Blanchet informed the House that His Excellency the Administrator of the Government being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth: That, at the expense of a great deal of labour and time, having attended day by day at the last Session of the Provincial Parliament, the Petitioner has compiled and prepared for publication, an account of the proceedings and debates thereof, under the title of "History of the Session of the Provincial Parliament of Lower-Canada, for 1828-29," which work is now printing in Quebec, and the first part of which he has had the honor of laying before many Members of the House, as a specimen of its progress and execution. That sensible of the advantage it would have been to his work, and, as he flatters himself, to the country, that it should have appeared in the course of last year, and in time to serve as a book of reference for the present Session, the Petitioner is the more mortified that circumstances have impeded and retarded its publication. A great degree of serious illness, during the last summer, is one principal cause, and another is the long period that elapsed before he could procure such a number of names, as subscribers, as might afford him a chance of being able to defray the expenses of publication, for which his pecuniary means are utterly incompetent. That in the progress of printing the work, he has found that in order to do the subject that full justice which he is desirous of doing, and which he humbly conceives it deserves, it will considerably exceed in bulk what he calculated upon, and will consequently cost proportionately more; so that, reckoning up his present subscribers, (amongst whom he has the honour to have the House for twenty copies, and a considerable proportion of its Members individually) there will be a deficiency of about one hundred pounds for defraying the expense, without leaving to him any remuneration for his trouble. Humbly considering his work in the light of a public one, and as the commencement of a series to be annually continued, which will be of great advantage to the country, the Petitioner respectfully trusts that the House will, as on other occasions has been liberally done, as to other public works, consider that a small part of the public money will not be ill bestowed, in fostering it, and rescuing it from a premature failure, which, without some aid, cannot fail to take place. Wherefore the Petitioner humbly prays that the House will be pleased to take the premises into favourable consideration and afford him relief, by a grant of money, or in any other way that to the House in its wisdom may seem fit.

bre par Mr. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont appris qu'il avait été présenté à la Chambre une Pétition demandant le renouvellement de la Charte de la Banque de Montreal: Que dans le cas où la Législature consentirait à renouveler la Charte de la Banque de Montréal, il faudrait prendre garde de protéger les intérêts du public, en empêchant la dite Banque de négocier des lettres de change, et de mettre en circulation des billets pour de petites sommes: C'est pourquoi les Pétitionnaires espèrent que la Chambre prendra le sujet en sa considération sérieuse.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au comité spécial auquel est référée la Pétition des Actionnaires de la Banque de Montréal.

référé.

Mr. Blanchet a lu a sa place une Pétition de Samuel Hull Wilcocke, dont le nom y est soussigné.

Après quoi, Mr. Blanchet a informé la Chambre, que Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, étant informé du contenu de la dite Pétition, consentait à ce que la Chambre procédât sur icelle comme elle le jugerait convenable.

Pétition des S. H. Wilcocke, pour une aide, dans la publication de son Histoire de la 2e. Session du 15e. Parlement Provincial du Bas Canada;

Et alors la dite Pétition a été reçue et lue; exposant: Qu'au moyen de beaucoup de travail, et de tems, (ayant, de jour en jour, pendant la dernière Session du Parlement Provincial, soigneusement pris des notes à cette fin) le Pétitionnaire a composé et préparé, pour être publiée, une relation des procédures et débats qui y ont eu lieu, sous le titre de "Histoire de la Session du Parlement du Bas-Canada, pour 1828—1829;" Et que cet ouvrage est maintenant après être imprimé à Québec, et dont il a eu l'honneur de mettre devant les Membres la première partie, comme un échantillon de son progrès et de son exécution: Que sentant l'avantage que ç'eût été pour son ouvrage et pour le pays ainsi, qu'il s'en flatte, qu'il eût paru dans le cours de l'année dernière, et assez tôt pour qu'il eût pu servir de Livre de consultation pendant la présente Session, le Pétitionnaire se trouve d'autant plus mortifié que des circonstances en ont empêché et retardé la publication: Parmi les causes qui ont produit ce retardement, se trouvent les maladies sérieuses que le Pétitionnaire a essayées l'été dernier; et le tems prolongé qui s'est écoulé avant qu'il ait pu obtenir assez de souscriptions pour lui donner l'espoir d'être en état de pourvoir aux dépenses de la publication, pour lesquelles ses moyens pécuniaires sont totalement insuffisants: Qu'en imprimant son ouvrage, et a fin d'y rendre la justice qu'il désire, et qu'il conçoit très humblement qu'il mérite, il a dû l'étendre beaucoup plus qu'il n'avait pensé au commencement, et qu'en conséquence, le coût en sera proportionnellement augmenté, de sorte qu'en comptant ses souscripteurs actuels (parmi les quels il a l'honneur de la souscription de la Chambre pour vingt copies, et celle d'un assez grand nombre des membres individuellement) il y aura un déficit d'environ cent livres pour subvenir aux frais; sans lui laisser aucune rémunération pour son travail: Regardant humblement son ouvrage comme un ouvrage public, et comme le commencement d'une série annuelle, qui produirait des grands avantages au pays, le Pétitionnaire se flatte très respectueusement, que la Chambre, comme elle a fait libéralement en d'autres occasions regardant des ouvrages publics, croira bien qu'une petite portion de l'argent du public, ne seroit pas mal employée, en encourageant son ouvrage, et le sauvant d'un anéantissement prémature, ce qui ne peut pas manquer d'arriver sans quelque aide. C'est pourquoi, le Pétitionnaire supplie très humblement la Chambre de vouloir bien prendre ses allégués en considération favorable, et lui donner du secours, en lui octroyant une somme d'argent, ou d'aucune autre manière que la Chambre, dans sa sagesse, jugera convenable.